



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/851
S/17603

5 novembre 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLEE GENERALE

Quarantième session

Point 21 de l'ordre du jour

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE :

MENACES CONTRE LA PAIX ET LA

SECURITE INTERNATIONALES ET

INITIATIVES DE PAIX

CONSEIL DE SECURITE

Quarantième année

Lettre datée du 4 novembre 1985 adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Nicaragua auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la note de protestation qu'a adressé S. Exc. le Ministre des affaires extérieures de la République du Nicaragua, M. Miguel D'Escoto Brockmann, à S. Exc. le Ministre des relations extérieures et du culte du Costa Rica, M. Carlos José Gutiérrez.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer ce texte comme document officiel du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, au titre du point 21 de son ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Nicaragua
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Javier CHAMORRO MORA

ANNEXE

Note de protestation datée du 1er novembre 1985, adressée au Ministre des relations extérieures et du culte du Costa Rica par le Ministre des affaires extérieures de la République du Nicaragua

J'ai l'honneur de m'adresser à Votre Excellence à propos des graves événements que je tiens à porter ci-dessous à votre connaissance :

Le 30 octobre 1985, à midi, le poste frontière nicaraguayen de Boca de San Carlos a été victime d'une attaque. Cette attaque, qui a duré 30 minutes, est partie du poste frontière costa-ricien situé en face du secteur nicaraguayen qu'elle visait, ainsi que des secteurs voisins, également en territoire costa-ricien. Au cours de l'opération, il a été tiré des coups de fusil, de mitrailleuses de calibre 50, de mortiers de 60 mm et d'un canon sans recul de 82 mm, du type B-10.

Le même jour, à 15 h 40, une nouvelle attaque a été lancée du territoire costa-ricien contre le même poste frontière nicaraguayen de Boca de San Carlos; elle a duré 40 minutes. Je dois d'autre part informer Votre Excellence que l'on a pu constater que les formations de mercenaires se déplaçaient ouvertement à bord de véhicules automobiles dans la région frontalière, en territoire costa-ricien.

En protestant de la manière la plus catégorique et la plus énergique, le Gouvernement nicaraguayen tient à bien remontrer à Votre Excellence, qu'il voit un événement de la plus extrême gravité dans le fait que les attaques en question ont eu pour origine des secteurs où il existe un poste de la Garde civile costa-ricienne, qui ne les a pas empêchées de se produire. A cela s'ajoute le fait que les armes mises en oeuvre et la durée des opérations montrent bien une fois de plus à quel point il est urgent que les autorités costa-riciennes renforcent leurs activités de surveillance et de contrôle sur leur territoire, pour éviter que ne se reproduisent de tels actes criminels, qui assombrissent sensiblement le climat de paix qui doit régner entre le Costa Rica et le Nicaragua, puisqu'il est le meilleur moyen de favoriser les négociations entreprises par les Etats du Groupe de Contadora. Les actes rapportés ci-dessus mettent également en évidence la nécessité de créer une zone neutre de sécurité qui mettrait fin une fois pour toutes, aux situations de ce genre.

Le Ministre des affaires
extérieures,

(Signé) Miguel D'ESCOTO BROCKMANN

